

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT RGCA16-10-0008

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2016, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement RGCA16-10-0008 soit le Règlement autorisant l'utilisation du lot 1 300 490 du cadastre du Québec, situé au 11175, avenue Georges-Pichet, à des fins de garderie ou centre de la petite enfance.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 16 février 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate